

Conseil Municipal **Séance du 30 décembre 2016**

L'an deux mil seize, le trente décembre à onze heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Johan DENIAUX, Maire.

Présents : DENIAUX J., FEUARDANT-LEFEVRE M., COCU D., LEFEVRE Y., VAVASSEUR A.-S., GUENARD C., MAHIEU A., LAGALLE S.,

Absents excusés : SALLEY P., MOUNIER M. (pouvoir à LAGALLE S.), ROBERT A.,

Absente : LE CALVEZ A., BESSELIEVRE E.,

Mme Myriam FEUARDANT-LEFEVRE désignée conformément à l'article L 121-14 du code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Communications diverses

- M. le Maire informe le conseil du projet de charte pour la communauté d'agglomération Le Cotentin et notamment demande son avis sur les deux propositions de représentation de la communauté de communes des Pieux au sein du bureau communautaire. L'ensemble du conseil donne son avis pour la proposition de trois représentants.

Ordre du jour

Convention tripartite avec l'association inter-entreprises et l'électricité de France (DE2016123001) :

Un avenant à la convention de mise à disposition et d'utilisation de bungalows sur le camping est proposé à la signature en raison de l'arrivée du terme de la convention signée le 17 décembre 2007 entre la commune, l'association inter-entreprises et l'électricité de France. Les conditions demandées par le conseil municipal lors de la réunion du 1^{er} décembre 2016 ont été acceptées.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour que M. le Maire signe cette convention et autorise le maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Demande de subventions (DE2016123002):

M. le Maire fait part aux membres du Conseil de la demande de subvention présentée par le comité des fêtes de SAINT GERMAIN LE GAILLARD d'un montant de 150,00 € pour verser aux groupes de musiques intervenus lors de la fête de la musique intercommunale du 18 juin 2016, chacune des trois autres communes ayant participé à concurrence de 150,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil, à 6 voix pour et 3 abstentions (les conseillers membres du bureau de l'association), donne son accord pour le versement d'une subvention de 150,00 € au comité des fêtes de SAINT GERMAIN LE GAILLARD.

Questions diverses :

Néant.

FIN DE SÉANCE

Johan DENIAUX	
Philippe SALLEY	Excusé
Myriam FEUARDANT-LEFEVRE	
Daniel COCU	
Yolaine LEFEVRE	
Anne LE CALVEZ	Absente
Anne-Sophie VAVASSEUR	
Claire GUÉNARD	
Marc MOUNIER	Représenté par LAGALLE S.
Alain ROBERT	Excusé
Emmanuelle BESSELIEVRE	Absente
Alain MAHIEU	
Stéphane LAGALLE	